

«Moele-Bénin aura son mot à dire le 17 mai 2020» dixit Jacques Ayadji



Journal Béninois d'investigation, d'analyse et de publicité  
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

[www.notreepoque.bj](http://www.notreepoque.bj)

N° 114 du Mardi 14 Avril 2020



Message SBEE COVID-19

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

P.6-7

# Conditions et limites

(Une réflexion de Richard Boni Ouorou sur le quatrième anniversaire de gestion du pouvoir de la rupture)



Communales et municipales

P.3

La campagne électorale exclusivement médiatique

Covid-19

P.2

L'UE soutient le Bénin avec 26.037 milliards de Francs CFA

Dahomey  
**WANILO, ce prince surdoué...**

P.12

Pandemie Covid-19  
**Soglo évoque une concertation entre gouvernements**

P.11

Portrait  
**Alfred Linkpon, le lutin d'ESAE en pleine ascension**

P.9

LE KANVO  
EN TOUTE

*Majesté*  
Nouvelle Collection

LOLO  
ANDOCHÉ  
PRÉT-À-PORTE

## TENDANCES ACTUELLES

La mode aujourd'hui

### Quand vulgarité et indécence s'y mélangent

La mode a investi tous les milieux et toutes les classes sociales. Chacun y va selon ses moyens et son milieu. Que ce soit en matière de coiffure, de vêtements et de chaussures. Le domaine qui attire notre attention aujourd'hui est l'habillement. Les tendances aussi bien chez les hommes que chez les femmes est le "slim", les tenues serrées. La mode aujourd'hui n'a plus de limite, elle a investi tous les milieux, que ce soit dans les collèges, les universités, les milieux professionnels et autres. Il n'est pas rare de rencontrer des élèves filles dans des tenues d'école assez déconcertantes : des tenues fantaisistes, moulantes voire sexy. L'école dont la vocation première est de donner une instruction de qualité aux apprenants pourrait facilement être confondue à un podium de Fashion car on y voit toutes les tenues tendance. La mode doit-elle investir les lieux de savoir ? Difficile de répondre à cette question. On retrouve parfois certaines personnes avec des tenues inadéquates pour le travail dans les bureaux. Il existe des types de tenue pour chaque occasion .Entre les tenues traditionnelles, les tenues de ville, les tenues relaxe, chacun doit savoir la tenue qu'il faut et quand il le faut. Ce qu'il est important de savoir c'est que l'habillement fait partie de la communication non verbale, l'habillement est un outil de communication. Même lors des entretiens d'embauche, un accent particulier est mis sur la façon dont le candidat au poste est habillé. L'apparence, la tenue vestimentaire et la posture véhiculent un message .Selon l'habillement vous envoyez des signaux positifs ou négatifs à votre entourage. Il y a des tenues qui inspirent le respect, d'autres qui dévalorisent et d'autres encore qui font voir la personne comme une personne de mœurs légères .La première des choses que quelqu'un qui vous voit pour la première fois regarde c'est votre habillement ,votre physique, il se fait déjà une impression de vous. Cette première impression peut jouer à la défaveur de l'individu selon la tenue portée. Dans le milieu professionnel, l'habillement doit aller de pair avec la fonction ou le poste occupé. Les jeunes filles et femmes doivent faire attention à leurs tenues .Leurs styles peuvent leur faire prêter des intentions. Leur entourage peut voir des signaux à travers leur façons de s'habiller alors que les intéressées même n'ont aucune idée de l'effet que produit leurs tenues sur les collègues hommes. Ceci est parfois un facteur favorisant le harcèlement sexuel en milieu professionnel. Les tenues moulantes sont à la mode mais il faut voir le degré qui peut être toléré. Sur le lieu de travail, il n'est pas interdit de porter des tenues à la mode, mais il faut veiller à ce que les tenues soient le moins extravagant possible ,pas trop sexy pour éviter de mettre à mal les collègues. La décence doit être de mise sur le lieu de travail. Pour les grandes cérémonies comme les mariages, les baptêmes et autres chacun fait son choix, certains optent pour les tenues traditionnelles et d'autres pour des tenues de ville. Tout dépend du goût de chacun. Les tenues du week-end sont des tenues souvent très relaxes. Les sorties à la plage, au restaurant, en boîte de nuit sont à l'affiche. La tenue relaxe ne signifie pas que n'importe quoi peut-être porté. Il n'est pas rare de rencontrer des gens dans des tenues vraiment déplacées à la limite vulgaire parce que c'est à mode. Les jeans Destroyed par exemple qui sont très à mode, on en voit où les déchirures sont faites avec esthétiques et de façon légère et c'est beau mais on en voit d'autres avec de grandes déchirures, où les parties du corps sont très visibles quand c'est porté ce qui paraît vraiment vilain et vulgaire. On voit des jeunes filles et femmes dans tenues très moulantes et très courtes se pavane dans les rues sans souci. L'Afrique doit-elle perdre les valeurs au nom de la mode ? Cette question mérite d'être posée. Dans le jargon des jeunes, être à la mode signifie être branché et personne ne veut être classé parmi les non branchés. Tout est permis pour rester branché, les tenues fantaisistes, avec des couleurs criardes et des designs pas possibles. Ils vont jusqu'à prêter des tenues d'autres pour faire des photos pour se montrer branché sur facebook et les autres réseaux sociaux. Ils sont "Swag" comme ils aiment à le dire. Un véritable travail doit être fait au niveau de la société quant aux déviations qu'on observe de part et d'autres par rapport à la mode. Une photo indécente mise sur facebook peut-être la cause d'un refus d'emploi demain si les recruteurs lors des enquêtes font un tour sur la page facebook de l'individu. Ils pensent souvent que la jeunesse est une étape de la vie où l'on peut tout se permettre mais il y a des choses qui persistent et qui réapparaissent au moment où l'individu s'y attend le moins .Le passé rattrape toujours dit-on. Les parents doivent pouvoir jouer leurs rôles en recadrant le style vestimentaire de leurs enfants. On peut être à la mode sans être ni vulgaire ni indécent.

Moukaram A.M.BADAROU



Édité par GEEK BENIN

#### Directeur de publication délégué

Prudence SÉKODO  
95 692 885

#### Conseillers éditoriaux

Elias BEHANZIN  
Léon KOBODUDE  
Luc Aimé DANSOU

#### Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

#### Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

## " Le journal de NOTRE EPOQUE "

### Riposte contre le Covid-19

## Le cordon sanitaire prorogé au lundi 27 avril 2020 et élargit à Toffo, Kpomassè et Avrankou



Le cordon sanitaire est prorogé jusqu'au lundi 27 avril 2020 à minuit. Il comprend dorénavant, les communes de : Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah, Allada, Kpomassè, Tori-Bossito, Toffo, Zè, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Sô-ava, Aguégués, Akpor-Missérété et Adjara ainsi que l'arrondissement de Atchoukpa dans la commune de Avrankou. Les dispositions précédentes sont toujours

### Covid-19

## Fermerture des crèches et garderies jusqu'au 10 mai 2020



Dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus, le gouvernement béninois a pris certaines mesures préventives dont celles relatives à la fermeture des lieux de culte et à la prorogation des congés de pâques pour les écoles et universités publiques et privées. Les crèches et garderies étant aussi des centres éducatifs et de garde d'enfants à l'image des écoles où les enfants viennent se réunir les matins et retournent en familles les soirs, le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance porte à la connaissance de la population et des

promoteurs que les crèches, garderies et halte-garderie seront fermées à partir du mardi 13 avril au dimanche 10 mai 2020, en vue de prévenir les risques de prolifération des foyers infectés au Covid-19. J'invite les parents, les promoteurs et les personnels d'encadrement de ces centres à observer rigoureusement cette prescription pour l'intérêt supérieur des enfants et le bien-être de la population. Cotonou, le 10 avril 2020. Le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance Ménessé Véronique TOGNIFODE MEWANOU

### Riposte du Bénin au Covid-19

## La CAME réceptionne un important lot de chloroquine



Le Bénin dispose désormais de tout ce qu'il faut pour une prise en charge adaptée de tout cas confirmé du Coronavirus. Un important lot de consommables médicaux constitué essentiellement de médicaments utilisés dans le traitement des personnes positives au Covid-19 a été réceptionné le mercredi 08 avril 2020 par Dr Louis KOUKPEMEDJI, Administrateur provisoire de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels (CAME).

Cette commande de chloroquine, médicament qui entre dans le protocole de traitement du Covid-19 choisi par le Bénin, s'inscrit faut-il le rappeler, dans le cadre des dispositions prises par le Gouvernement béninois pour assurer le traitement des malades du Coronavirus.

La réception de ces produits donne la preuve que le gouvernement du Président TALON a un plan bien maîtrisé pour la riposte au Covid-19 et vient une fois encore rassurer les paisibles populations qu'il n'y a pas lieu de paniquer. « Nous disposons de tout ce qu'il faut pour la prise en charge des populations. Elles doivent être rassurées qu'un travail se fait pour les protéger et elles se doivent à leur tour de respecter les gestes barrières », a déclaré Dr Louis KOUKPEMEDJI. Il est prévu la réception ce jeudi 09 avril 2020 d'une quantité importante de masques et de consommables.

C'est le lieu de remercier le Président Patrice TALON et son gouvernement pour le travail méthodique, surtout la rigueur avec laquelle cette pandémie est en train d'être gérée dans notre pays, a poursuivi l'Administrateur provisoire de la CAME. Dr Louis KOUKPEMEDJI, pour finir, a exhorté les populations à la pratique quotidienne des gestes barrières et des mesures préventives contre le Covid-19.

### Solidarité Covid-19 au Bénin

## Plus de 250 millions de FCFA de dons financiers et des milliers de dons en nature déjà reçus.



Dans le cadre de la riposte contre le Covid-19 au Bénin des personnes morales et physiques manifestent de plus en plus un fort élan de solidarité par des apports financiers et des dons en équipements

ou intrants médicaux à l'endroit du gouvernement qui a déjà pris des dispositions pour recevoir ces dons. Ainsi, depuis le 31 mars 2020, les dons financiers sont adressés au Ministre de l'Economie et des Finances et libellés par chèques au nom du Trésor public ou par virement sur le compte 00100000104337563-COVID 19-COTONOU, ouvert dans les livres de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Ceux en équipements et intrants médicaux devront être adressés au Ministre de la Santé, au contact téléphonique 51486600 ou à l'adresse électronique covid19@gouv.bj. A la date de ce vendredi 10 avril 2020, plus de 250 millions de FCFA ont été reçus en dons financiers et plus

d'un millier de dons en nature, composés entre autres de concentrateurs d'oxygène, de gants, de gels hydroalcoolique, de masques, de pulvérisateurs, d'équipements de protection individuelle, de pocket wifi... Le gouvernement exprime à nouveau, au nom du peuple béninois, sa profonde gratitude à tous les donateurs qui ont volontairement décidé de soutenir l'action publique engagée dans l'intérêt supérieur du peuple béninois et invite les uns et les autres à s'investir davantage dans la riposte contre le Covid-19 au Bénin. Aucun apport n'est négligeable dans cette lutte, toutes les contributions sont bienvenues.

### Covid-19

## L'UE soutient le Bénin avec 26.037 milliards de Francs CFA



C'est à travers le communiqué de presse rendu public par la Délégation de l'Union européenne au Bénin, dans le cadre de la réaction de l'Union européenne face à la pandémie de Covid-19, à l'occasion de l'autorisation du trans-

fert de 26.037 milliards de Francs CFA au budget de l'Etat du Bénin. Cette contribution permettra de soutenir les efforts du gouvernement du Bénin dans la lutte contre cette pandémie, tant au niveau sanitaire qu'au niveau économique et social. Cet appui vient également en réponse aux difficultés économiques du pays suite à la fermeture des frontières avec le Nigeria depuis août 2019.

Ce soutien de l'UE reflète la bonne performance de certaines politiques du gouvernement et aux progrès enregistrés en 2019 dans la mise en œuvre des réformes en matière de gouvernance économique et financière, de décentralisation et d'agriculture. Ces domaines sont en effet essentiels pour une croissance économique durable, partagée et créatrice d'emplois et pour le bien-être des populations du Bénin.

## Municipales et communales

**«Moele-Bénin aura son mot à dire le 17 mai 2020» dixit Jacques Ayadji**

Première sortie publique officielle du président du parti Mouvement des Élites Engagées pour l'Émancipation du Bénin (Moele-Bénin) ce samedi après-midi à son siège. Jacques Ayadji, après les décisions de la CENA et de la cour suprême donne de la voix pour recentrer le débat autour de la participation et non de sa formation politique aux élections communales et municipales du 17 mai prochain. Pour lui, le parti Mouvement des Élites Engagées pour l'Émancipation du Bénin (Moele-Bénin) a son mot à dire. Lire sa déclaration



**D**ECLARATION DE PRESSE DU PARTI MOELE-BÉNIN RELATIVE AU REJET DE SA DÉCLARATION DE CANDIDATURE LUE, CE SAMEDI 11 AVRIL 2020 A SON SIEGE A COTONOU, PAR LE PRÉSIDENT JACQUES AYADJI

Mesdames et Messieurs les journalistes, En ces moments éprouvants que traversent nos populations avec l'irruption de la pandémie de la Covid-19 dans notre quotidien, je voudrais m'associer à l'ensemble des militantes, militants, sympathisantes et sympathisants de Moele-Bénin pour saluer les efforts du Gouvernement et de tous les acteurs impliqués dans la gestion de cette crise sanitaire au Bénin. J'ai une pensée spéciale pour le personnel soignant, d'ici et d'ailleurs, qui se dévoue à la tâche, parfois au péril de leur vie, pour sauver des vies. À toutes les personnes infectées ou malades, je lance un message d'espoir et de compassion, et prie l'Éternel, en cette semaine sainte, de les guérir de ce foudroyant virus. Une fois encore, j'invite tous mes compatriotes, de toutes conditions sociales, à respecter et à faire respecter les consignes du Gouvernement pour prévenir la propagation du coronavirus. Seule l'obser-

vance stricte des gestes barrières et l'union sacrée des filles et fils de ce pays, pour lutter contre la Covid-19, peuvent nous permettre de venir à bout de cette pandémie qui sévit un peu partout dans le monde.

Mesdames et Messieurs,

Qu'il vous souvienne que le 14 mars 2020, le parti Mouvement des Élites Engagées pour l'Émancipation du Bénin (Moele-Bénin) avait reçu de la Commission Électorale Nationale Autonome (Cena) son récépissé provisoire dans le cadre des élections communales du 17 mai 2020. Ce fut, pour des milliers de militants et de sympathisants, une lueur d'espoir de voir leur parti prendre part à la compétition électorale. Je rappelle à toutes fins utiles, que Moele-Bénin avait déjà pris date pour participer aux communales de 2020 lors de son congrès extraordinaire, tenu à Abomey en novembre 2019.

Mieux, avant même que le gouvernement ne convoque le corps électoral en conseil des ministres, le parti avait procédé à la mise en place de son comité de préparation des dossiers de candidature, le 19 décembre 2019. Une équipe qui, sous la conduite de la première vice-pré-

sidente du parti, Madame Léontine Mitchaï, a travaillé jour et nuit sans relâche. Je salue au passage leur abnégation et leur dévouement, et saisir l'occasion pour témoigner à tous les militants et sympathisants ma gratitude pour tous les efforts et sacrifices consentis.

Malheureusement, comme vous le savez, tant de jours d'efforts et de sacrifices n'ont pas suffi à nous ouvrir les portes de la compétition électorale. Certes, ce n'est que partie remise, car je reste persuadé que l'avenir nous réserve de meilleurs jours. Mais pour l'heure, il est définitivement acté que notre parti ne participera pas aux élections communales du 17 mai 2020. Ainsi en a décidé la Cena à l'issue de sa plénière du 30 mars dernier sous le prétexte d'une hypothétique « absence de diverses pièces dans 230 dossiers de candidature ».

Cependant, ayant la certitude d'avoir satisfait à toutes les exigences légales dans la constitution de ses dossiers, le parti avait entrepris, dès la notification de la décision, d'user de son droit de recours devant la Cour Suprême, juge du contentieux électoral.

À notre total désarroi, la Cour Suprême a rejeté notre recours, le mercredi 8 avril 2020. La Direction du parti a pris acte du verdict de la Haute Juridiction dont les décisions sont sans recours. C'est vrai que les décisions de la Haute Juridiction sont sans recours, mais elles sont critiquables. Moele-Bénin sortira un mémo-randum sur cette décision de la Cour Suprême pour démontrer à la face du monde que cette Cour s'est fourvoyée en rejetant notre recours. Mais de toutes les façons, Moele-Bénin gardera en souvenir les conclusions du rapport de l'Avocat Général qui est le représentant de l'État à cette audience. Ces conclusions seront éditées, placardées et mises au siège de notre parti pour rendre témoignage au travail colossal que nous avons abattu pour que notre Parti puisse participer à ces élections du 17 mai 2020. Le moment choisi par la Cena et la Cour Suprême pour rejeter notre candidature est un moment historique. Nous sommes dans la période pascale, la période des épreuves. Moele-Bénin, comme Jésus, a injustement subi des épreuves. Et lorsque nous nous rappelons le couronnement de ces épreuves tristes, nous nous assurons que de meilleurs jours nous attendent. Il a fallu que le Christ subisse ces épreuves pour que l'humanité soit sauvée. Le rejet, en cette

#### Pandémie Covid-19

### Soglo évoque une concertation entre gouvernements



L a gestion de la crise du Coronavirus ne laisse pas indifférent l'ancien président de la république, Nicéphore Soglo. Dans un message ce

#### Covid-19

### 35 cas à ce jour dont 3cas autochtones

Le Ministre fait le point en cette journée du 10 avril 2020. 35 cas au total à ce jour dont 32 cas venus de l'étranger et (3) cas autochtones (infectés par les cas importés). 1138 personnes en quarantaine ou en isolement dépitée. 1115 personnes sorties avec résultat négatif. 35 cas positifs dont 1 mort et 5 guéris. Ces 35 cas intègrent ceux qui étaient déjà diagnostiqués avant les tests systématiques des personnes en quarantaine.

## Editorial

### L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparait. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

période, de la candidature de notre Parti est le gage de ce que par l'effort, Moele-Bénin redéviendra ce que les mortels n'ont pas voulu qu'il soit aujourd'hui. La lisibilité de notre Parti sur l'échiquier politique national est donc différente. Nous allons donc prendre les trois années qui viennent pour rassembler notre organisation et faire en sorte qu'en 2023, la révélation de Moele-Bénin qui a été une première fois différée l'année dernière et une seconde fois cette année puisse avoir lieu lors des élections législatives.

Fort heureusement, ces coups durs répétés n'ont pas réussi à faiblir la mobilisation des militants et sympathisants, encore moins émoussé leurs ardeurs. Bien au contraire, nous assistons, non sans fierté, à une vague de soutiens en provenance de tous les horizons. Ceci témoigne bien de l'attachement de nos compatriotes aux idéaux et aux valeurs du parti Moele-Bénin.

Et face aux enjeux majeurs, la Direction du parti se propose de procéder dans les tout prochains jours, le camarade Secrétaire Général Cephise

Béo Aguiar l'a commencé, à une large consultation pour décider d'une conduite à tenir. Moele-Bénin aura son mot à dire le 17 mai 2020. Ce mot sera compatible avec la position de ce parti qui est un parti de la mouvance présidentielle. La décision que nous prendrons, les consignes que nous donnerons à nos militants montreront à la face du monde que nous sommes des partenaires fidèles. Nous sommes des soutiens du Président de la République et nous le démontrerons le 17 mai 2020.

En effet, malgré l'absence confirmée de Moele-Bénin à ces joutes électorales, le parti, fidèle à ses principes et à sa ligne directrice, apportera sa contribution dans les débats. Il partagera à l'occasion avec les populations ses idées et sa vision sur la décentralisation et la gestion de nos communes. Nous gardons à l'esprit que nul ne sera de trop dans la construction de notre cité commune, le Bénin.

Je vous remercie.

### Communales et municipales

## La campagne électorale exclusivement médiatique



La CENA a rencontré les partis politiques pour leur présenter les dispositions spéciales qu'elle a prévues pour ce contexte de crise sanitaire au sujet des com-

munales et municipales prochaines au Bénin. Des dispositions prises, il y va s'agir de : la campagne électorale exclusivement médiatique. Pas de meeting ni de caravane, ni de

porte à porte; la mise à disposition par la CENA des masques et gel hydroalcoolique pour des agents électoraux (coordonnateurs d'arrondissement, assistants coordonnateurs, membres des postes de vote, des Délégués des partis aux postes de vote.....) et les électeurs sur les lieux du vote et la délivrance aux candidats ainsi que les responsables des partis politiques, un laisser passer afin de faciliter leur mobilité hors zone sanitaire.

# La crise d'adolescence

## La famille doit toujours jouer un rôle important

L'adolescence est cette période sensible où les parents doivent suivre leurs enfants de près pour leur éviter de tomber dans certains vices et excès. La crise d'adolescence est l'ensemble des troubles censés se produire durant la période de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Cette période appelée adolescence est une étape que chaque enfant vit de façon particulière. Parmi les troubles que l'on remarque souvent durant cette période on peut citer : les comportements excessifs, l'opposition aux parents, la désobéissance, les sautes d'humeur et autres. Il faut souligner que la crise d'adolescence est un phénomène naturel qui

existe depuis la nuit des temps. Durant cette période transitoire (13 -18 ans) les enfants connaissent des métamorphoses physiques et psychologiques. Comme cela a été mentionné plus haut, les troubles sont censés se produire, ce qui signifie que tous les adolescents ne font pas de crise. Durant cette période d'adolescence, les parents doivent être très attentionnés. C'est une période où les enfants ont tendance à avoir des comportements extrêmes tels que la prise de la drogue et de l'alcool, la prostitution, le vagabondage, la délinquance et parfois le suicide.

Les transformations morphologiques et physiologiques se précisent à l'adolescence.

Les caractères sexuels secondaires apparaissent : tétons dououreux et mue de la voix chez les garçons, poitrine hanche chez la fille, pilosité aussi bien chez la fille que chez le garçon. Ces différentes transformations sont parfois source d'angoisse, peur de devenir adulte et responsable ; chez d'autres adolescents c'est plutôt le contraire, ils se croient déjà grands et tout permis. Cette période d'adolescence est une période qui nécessite un dialogue permanent entre les parents et les adolescents. Il faudra beaucoup discuter et expliquer les choses de la façon la plus simple. Toutes formes de violence pourraient

faire l'effet contraire que celui escompté. Les conséquences de la crise d'adolescence sont souvent sans grand danger, on peut citer entre autres la baisse du rendement scolaire, la colère, l'entêtement mais lorsqu'il arrive d'avoir des adolescents qui se laissent aller à la prise d'alcool, à la prise de toutes sortes de drogue, se prostituent, ont des comportements excessifs, font des fugues, attentent à la vie d'autrui, font des tentatives de suicide, il faut faire appel aux spécialistes tels que les psychologues et les pédopsychiatres pour un bon accompagnement de l'enfant. La famille a toujours joué un rôle important dans le devenir de chaque enfant. Quand

les parents jouent bien leurs rôles, ils aident les enfants à choisir la bonne voie, mais quand les parents démissionnent, les enfants font souvent des choix inadéquats et indélicats. L'adolescence est la période où l'enfant trace son avenir. L'adolescent essaie parfois de s'éloigner des parents pour s'attacher à d'autres personnes comme les copains qui représentent un idéal pour lui, dans ce cas d'espèce, les parents doivent trouver les moyens pour accompagner/recadrer l'adolescent afin d'avoir toujours leur place dans sa vie. Les parents sont aussi importants que les amis, cela participe de l'équilibre de l'adolescent. Si les fréquen-

tations de l'enfant sont mauvaises, le parent doit trouver le moyen d'y mettre fin. Les parents doivent pouvoir être à la fois discret et présent. Ils doivent être attentifs et mettre les adolescents en confiance. La crise d'adolescence est difficile pour les parents aussi à cause de tout le stress que les comportements des adolescents leur fait vivre, mais la patience doit être de mise pour aider l'enfant à mieux passer le cap de l'adolescence.

Karimath Foumilayo LAWANI  
Présidente de l'ONG Eduquons Autrement Personne ressource : Lucrèce ANAGONOU LARY : Pedopsychiatre Page facebook : programme Eduquons Autrement

### Vie de couples

## Les 7 raisons qui poussent un homme à abandonner une femme

Mes sœurs, aujourd'hui je vous donne 7 raisons qui peuvent pousser un homme à vous quitter, même s'il vous aime de tout son cœur. Ce sont des choses que vous trouverez simples, mais ces choses sont importantes pour vos hommes. Ne négligez surtout pas. Les bonnes femmes prendront notes et me remercieront après, mais les autres femmes diront que c'est n'importe quoi et seront en colère contre moi, mais je veux simplement sauver votre couple. Lisez bien et prenez en note pour garder votre cheri actuel ou votre futur cheri.

1. Le manque de respect : Un homme abandonnera une femme qui lui manque de respect. Ce n'est plus un secret

pour personne. Tout le monde sait que le respect est ce dont les hommes ont le plus besoin dans une relation amoureuse. Ce que les hommes détestent le plus, c'est le manque de respect en public, surtout devant ses parents, amis, etc. L'homme déteste aussi les femmes désobéissantes, celles qui font ce qu'elles veulent. Les hommes détestent les femmes qui ne les écoutent pas.

2. L'infidélité : Les hommes détestent les femmes infidèles, c'est très rare de voir un homme pardonner l'infidélité de sa chérie. Mes sœurs, soyez fidèles à votre homme.

3. Les rapports sexuels : Les femmes sont capables de faire des années sans rapports, mais l'homme est incapable de tenir pour une longue durée.

Mes sœurs, je vous ai toujours demandé de vous abstenir avant la dote ou le mariage, car l'abstinence éloignera les mauvais hommes de vous. Mais ne refusez pas un homme qui vous a doté, un homme qui vous a marié. Ne refusez pas aussi un homme avec qui vous avez déjà eu des enfants, un homme avec qui vous vivez en concubinage dans la même maison. A part ceux que je viens de citer, vous pouvez vivre l'abstinence.

4. Le matériel : Mes sœurs, les hommes n'aiment pas les femmes qui demandent de l'argent, ils n'aiment pas les femmes qui passent leur temps à leur parler d'argent. Si un homme travaille et qu'il vous aime vraiment, il vous donnera de l'argent sans que vous ne lui demandiez.

Mais vous devez chercher à travailler pour éviter de toujours parler d'argent à votre homme.

5. La pression : Les hommes n'aiment surtout pas qu'on les mette la pression. Un homme peut abandonner facilement une femme qu'il aime à cause du fait qu'elle lui met assez de pression. Il subit tellement de pression qu'il finit par abandonner. Mes sœurs, ne soyez pas trop exigeantes, c'est à force de vouloir beaucoup qu'on perd le peu qu'on a, donc acceptez ce que votre homme vous donne, ne demandez pas trop. Il faut accepter le peu que ton homme te donne, le bonheur c'est d'accepter et profiter du peu qu'on a. N'obligez pas votre homme à vous payer des choses chères, ne lui mettez pas de pression, surtout s'il a un boulot

qui le stresse déjà. Un homme a besoin de liberté, donnez de la liberté à vos chéris.

6. Les ultimatums : Les hommes n'aiment pas qu'on les lance des ultimatums. L'ultimatum, c'est lorsque tu demandes à ton homme de respecter obligatoirement certaines conditions, sinon tu vas réagir. Je vous donne un exemple : Lorsque tu dis à ton homme de changer obligatoirement son comportement sinon tu iras voir ailleurs, c'est un ultimatum. C'est un exemple que j'ai donné. Alors, même si votre homme se comporte mal, ne lui lancez pas d'ultimatum. Je le dis parce que les hommes sont de nature autoritaire et la femme est de nature soumise. Donc, lorsqu'une femme pose un ultimatum à son homme, c'est comme si elle essayait

de le dominer, il se sentira faible. Alors que les hommes n'aiment pas les femmes qui les dominent. Il faut donc savoir parler calmement à un homme sans lancer d'ultimatum.

7. Discuter ses ordres ou ses pensées : Les hommes n'aiment pas les femmes qui refusent de faire ce qu'ils leur demandent. Une femme doit respecter son homme. C'est-à-dire qu'elle doit faire ce que son homme lui demande. Mais lorsqu'elle discute avec lui, il trouvera qu'elle est irrespectueuse. Même si votre homme a tort, vous devez trouver la bonne manière de lui parler : Parlez toujours calmement et avec douceur afin qu'il puisse comprendre. Mais ne discutez jamais avec lui.

Si tu as aimé dit moi omoin merci

# Code de déontologie de la presse béninoise

## Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, prennent toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

## Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

## Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

## Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

## Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

## Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

## Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

## Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

## Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

## Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

## Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

## Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

## Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

## Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un " direct", d'éléments d'information ou de publicité.

## Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

## Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

## Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

## Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

## Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste.

## Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

## Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

### Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

## Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

## Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

## Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

## Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

## Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

## Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

*Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999*

*Mis à jour le 15 juin 2005*

# Lutte contre la corruption Conditions et limites

(Une réflexion de Richard Boni Ouorou sur le quatrième anniversaire de gestion du pouvoir de la rupture)



Montréal, QC, Canada,  
Le 14 avril 2020

Monsieur Patrice TALON  
Président de la République  
Chef du Gouvernement  
Chef de l'État, Chef suprême des Armées  
Présidence de la République du Bénin  
GOUVERNEMENT DU BENIN

Objet: Quatrième anniversaire de gestion :  
Lutte contre la corruption; réflexion sur ses  
conditions et ses limites.

Monsieur le Président,

Alors que vous entamez votre cinquième année de gestion à la tête de notre beau pays le Bénin. Permettez-moi de m'adresser à nouveau directement à vous et de soumettre à votre jugement cette autre longue missive. Échanger de vive voix avec vous aurait été l'idéal, mais en ces temps chargés de défis, la voie épistolaire est celle qui sied, d'autant que les écrits restent, comme on dit.

À première vue, mon exposé vous paraîtra sans doute unidirectionnel et limitatif comparativement à une conversation de gré à gré. Mais en tenant pour ainsi dire l'attention de votre raison, mes propos, et les questionnements qu'ils soulèvent, auront le mérite, je crois, de faire opérer une certaine dialectique dans votre esprit, une disposition toujours de mise lorsqu'il s'agit de réfléchir et de gouverner.

Vous savez, Monsieur le Président, au-delà des attaques contrecarrées et des ripostes tactiques de la petite politique, il y a ce qui dure, ce qui transcende, ce qui est essentiel. Apprendre à surmonter les contradictions pour le bien du peuple et de la nation, voilà qui est fondamental quand on préside à l'exercice de la démocratie. Mon exposé a pour objectif de donner quelques balises à cet égard et, bien que critiques par moments, mes propos sont radicalement constructifs : ils visent à ce que vous ayez toujours le réflexe d'écouter l'Autre, de chercher la synthèse. Car ce n'est que par le véritable dialogue que les intérêts divergents peuvent être réellement délibérés et hiérarchisés rationnellement au sein d'une communauté de destin.

Je prendrai la lutte contre la corruption au Bénin comme cadre heuristique et comme exemple actuel. Votre lutte contre la corruption pourrait d'ailleurs être exemplaire et marquer

un tournant dans la politique béninoise contemporaine. Et même dans la trajectoire du pays. Mais pour être vaincue, toute corruption doit être bien comprise sociologiquement ; elle doit être saisie dans sa globalité, dans ses rapports sociaux constitutifs. Vous ne pourrez orienter adéquatement et mener efficacement combat que si votre approche, pour rester dans les tons hégléiens, est transcendante.

La guerre à la corruption est un thème phare de votre gouvernance. Tous vous ont entendu marteler vos slogans et manifester votre vive intention d'endiguer ce fléau. D'ailleurs, geste hautement symbolique s'il en est un, vous avez vous-même veillé aux destinées de l'ANCL (devenue le Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption), sous tutelle après la non-reconduction du mandat de l'équipe de Jean-Baptiste Elias) avant de nommer à sa tête, le 19 mars dernier, votre ministre d'État et Secrétaire général, Pascal Irénée Koupaki. Concernant cette nomination, par contre, n'aurait-il pas été plus avisé, dans un souci de transparence, de ne pas choisir un apparatchik pour nettoyer les écuries d'Augias ?

Je ne critique pas, Monsieur le Président, le fait que vous vous posiez en ardent promoteur de la rigueur et de la probité au sein de l'administration publique. Mais il faut que les efforts mis à cette fin ne soient pas factices. Je n'appuierais jamais une lutte à la corruption qui ne serait qu'un paravent, qu'une mesure électoraliste. Assainir les mœurs gestionnaires, et ce à quelque niveau que ce soit dans l'appareil d'état, demande un engagement désintéressé, des actions transparentes et des politiques et règlements sans chausse-trappes.

J'ai utilisé le mot « mœurs » un peu plus haut. Il faut le garder à l'esprit. Je montrerai plus loin que la dynamique corruptrice et les rapports complexes qu'elle instaure (éléments corrupteurs, corrompus, victimes) sont multidimensionnels. À un stade avancé, comme c'est le cas au Bénin, la corruption doit être appréhendée comme un système, et même une culture. Dès lors, lutter efficacement contre elle ne peut se limiter à des mesures conjoncturelles ni, encore moins, à des évincements partisans ou des licenciements arbitraires. Ce fut malheureusement la donne sous la gouvernance de Yayi Boni et il semble que ce soit encore sous la vôtre.

Le dévoilement de l'autorité (incarnée par des personnes en un temps et un lieu donné) mérite d'être sanctionné, cela va de soi. Mais toujours agir a posteriori en fonction de circonstances et « d'affaires » n'est pas ce qui

va endiguer la corruption au Bénin. La chose ne sera possible, Monsieur le Président, que par une « déprogrammation » globale, que par une offensive touchant tant les structures gouvernementales et institutionnelles qu'la pensée populaire. Les modes de fonctionnement et de gestion, les promotions, les nominations, les cadres réglementaires, les instances, les processus électifs, les délivrances et allocations, etc., tout cela est à soumettre à des contrôles d'imputabilité. Comme doivent être changées aussi les habitudes des gens qui évoluent dans (ou sous) la dictature de ces structures et qui ont été conditionnés à voir la corruption comme une fatalité, médisante pour les intouchables, réjouissante pour les initiés et révoltante pour le petit peuple qui en fait les frais ou qui, parfois, s'en sent exclu.

Au Bénin, la corruption est presque devenue un fait social total. L'éthos du pays en est empreint tant elle est encréedans les administrations, les sphères économiques, les anticambres politiques, les organisations électORALES et, même, dans les aspirations sociales. Le virus s'est propagé dans notre société, l'a corrompu et il ne peut être éradiqué que par une médecine évoluée, holistique.

Mon diagnostic est sévère, j'en conviens, et les élites, notamment politiques, sont à enquêter d'entrée de jeu. Pour avoir une compréhension juste et complète de la corruption, il importe cependant d'embrasser plus large et de ne pas faire porter tout le blâme sur elles. Bienvoir comment les ressorts agissent est un atout, Monsieur le Président. Beaucoup de gens parlent de corruption, mais ils sont peu nombreux à en connaître les racines et les ramifications. Un traité des problèmes sociaux induits par la corruption au Bénin devrait ailleurs un jour être écrit. Pour l'heure et pour ma part, je me contenterai ici de soulever quelques éléments susceptibles de vous éclairer.

Une société fonctionne non seulement parce qu'il y a une différenciation des pratiques, des rôles et des statuts, mais aussi parce que leur compréhension et leur acceptation sont réelles sous l'effet notamment des normes, des valeurs et des idéologies communes. Les rapports sociaux se cristallisent ainsi, dont certains sont des rapports d'autorité. Que ce soit celle du savoir et de la science, du droit et de la justice, de la représentativité et de l'exceptionnalité, ou encore celle de l'expérience et de l'âmesse, toute autorité n'est pas problématique en soi malgré la répartition inégale de ceux et celles qui sont aptes à l'incarner. Elle le devient lorsqu'elle n'est plus normale (au sens sociologique), qu'elle n'est plus reconnue et acceptée, quand elle n'est plus profitable à la grande majorité. Bref, quand l'équilibre est rompu entre les pouvoirs accordés à certains (l'élite) et ce qu'en obtient le peuple, et ce, tant dans les faits que dans les perceptions.

Logique dès lors que l'élite soit pointée du doigt et tenue responsable des affres quotidiennes, des inégalités, des souffrances populaires. D'ailleurs, qu'on soit passé, dans la terminologie courante, de « l'élite », comprise comme une minorité dotée d'une supériorité reconnue et d'une autorité morale, aux « élites », c'est-à-dire cette catégorie sociale dominante et plutôt contestée, est révélateur du type de relation à l'autorité qui s'est instauré dans les sociétés, même les plus développées.

La corruption comme exercice perverti de l'autorité, comme utilisation abusive d'un pouvoir reçu par délégation à des fins privées... est la définition classique. Le mal vient d'en haut, il prend naissance au sein des groupes élitaires dont les représentants céderont à la tentation. En Afrique, au Bénin particulièrement, la personnalisation de la corruption et son identification aux figures d'autorité ont même conduit à une généralisation : est corrompu, ou présumée corrompu, toute personne qui détient une autorité !

Cette perception nuit à la cohésion sociale et au progrès. Associée ainsi à l'usage illicite qu'en font les élites, l'autorité perd de son poids et de sa valeur essentielle. Le réflexe populaire de contester les « autorités » mine la notion même d'autorité, à l'image des fake news qui plombent le savoir. Face à cela, Monsieur le Président, les campagnes partisanes pour redorer des blasons et pour épingle des fautifs restent insuffisantes.

Résidant actuellement au Canada, et après ce que je viens d'écrire, je peux passer pour un donneur de leçons. Or, il faut savoir que la corruption accommode aussi très bien des sociétés occidentales « avancées », qu'elle n'est pas le propre des pays en voie de développement ou nouvellement démocratiques. En fait, la littérature sociologique le montre (les travaux de L. Mucchielli entre autres), le système électoral est aussi une source de corruption, laquelle se manifeste alors sous d'autres formes. Dans le cas des jeunes démocraties comme celles du Bénin, où pendant longtemps les pratiques frauduleuses ont été incontournables, il y aurait cependant un double phénomène : 1- de vieilles habitudes politico-administratives toujours présentes à l'intérieur des nouveaux systèmes technocratiques et des structures de représentation ; 2- un conditionnement populaire toujours opérant et faisant de la corruption un horizon parmi d'autres. Du bakchich au favoritisme en passant par les falsifications et les détournements, les mœurs béninoises, Monsieur le Président, ne se sont pas toutes métamorphosées parce qu'il y a eu la Conférence nationale.

C'est pourquoi la corruption, active comme passive, doit être combattue de manière globale, systémique : dans les ministères comme dans les chambres parlementaires, dans les institutions et les officines, au sommet de l'État comme dans la rue. Une culture de la vérité et de la transparence doit prendre racine et envahir l'espace. Et il faut donner aux Béninois et Béninoises le goût d'y croire, leur permettre de passer à un autre niveau dans leur participation au développement démocratique du pays. Tout le Bénin devrait pouvoir se déprogrammer de la corruption, y devenir intolérant (au sens médical du terme) et ne plus voir une avenue possible, comme les violences sexuelles sur les femmes, ne le sont plus maintenant dans nombre de sociétés grâce à #MeToo.

Sortir de la dissonance et de la logique corruptrice, surmonter les contradictions et les leurre, c'est aussi dépasser les stades réjouissances partisanes devant les têtes qui roulement. La communauté béninoise, usée autant que séduite par son gouvernement kleptocrate, doit aller au-delà des dénonciations à répétition. Il y a d'ailleurs de l'ignorance dans l'accueil que reçoivent les petites manœuvres anticorruptions : les gens ordinaires aiment qu'on punisse les délit, les corruptions de fonctionnaires par

# Lutte contre la corruption

## Conditions et limites

(Une réflexion de Richard Boni Ouorou sur le quatrième anniversaire de gestion du pouvoir de la rupture)

ex., mais ne savent pas que les pratiques frauduleuses institutionnalisées ne sont pas visées par le droit pénal du pays. Laisser structurellement et culturellement se perpétrer des abus et des malversations pour pouvoirs réprimer à la pièce de manière opportuniste n'est pas porteur de changement ni de progrès social. Une telle « lutte » s'inscrit au contraire dans la continuité d'un rapport de domination bien connu au Bénin.

Pourquoi Monsieur le Président ne pas plutôt saisir l'occasion pour instaurer l'autorité de la vérité et de la justice? Pourquoi, dans la foulée de votre offensive anticorruption, ne pas faire en sorte que les élites et le peuple réfléchissent ensemble dans le cadre d'une grande réconciliation? Unis, les Béninois pourraient alors participer aux réformes et à la recherche d'un équilibre social, de solutions équitables, de voies de développement et de contre-pouvoirs effectifs.

Bien sûr, pour vaincre durablement la corruption, il faut aussi qu'une sorte de réingénierie de l'État se dessine, que des lois et règlements soient votés et appliqués, que des mécanismes de contrôle et de vérification soient mis en place partout dans la technostucture institutionnelle et dans les grands organismes de gestion et de régulation, ainsi que dans les processus électifs, quels qu'ils soient. C'est ainsi qu'on assurera l'effet durable du coup de barre, qu'on accèdera à un niveau supérieur, que la prévention de la corruption deviendra possible.

Du reste, comme garantie finale à cette culture de la vérité venant d'en haut, mais aussi sanctionnée d'en bas, il importe que la transparence s'impose urbi et orbi. Ce qui veut dire une médiatisation des programmes, des études, des cadres réglementaires, des orientations, projets, décisions, corrections, données, bilans, etc. qui sont d'intérêt public. Il va sans dire, dans ce contexte et pour l'avenir, que le rôle, la santé, le pouvoir et la liberté de la presse doivent être optimaux.

Dans les gouvernements démocratiques, pour paraphraser Maurice Block, ce sont les médias qui moralisent (rendent meilleur), car la corruption ne peut résister longtemps aux attaques de la presse. Publiciser l'information vérifiée et pertinente est le meilleur moyen d'inspirer le respect de soi-même, comme individu et comme peuple. Les journalistes, Monsieur le Président, devront être au cœur de l'opérationnalisation des réformes. Validée par les activités médiatiques, la transparence est l'antidote au mensonge et au silence par lesquels corrupteurs et corrompus s'entendent dans les faits pour déoyer le rapport d'autorité.

Grâce à une lutte systé-

mique et systématique contre la corruption et à l'émergence d'une culture de la vérité, je vois la démocratie représentative béninoise repartir sur des bases solides. Je vois des citoyens optimistes, n'ayant plus comme unique choix les promesses personnelles des acteurs politiques, gouvernants, élus, agents et autres responsables. Je vois lessystèmes et les appareils d'état ne carburant plus aux mensonges et aux arrangements frauduleux. Je vois les Béninois faire confiance à leurs élites et s'en inspirer. Je vois, en somme, une infrastructure étatique et des institutions devenues résistantes à la corruption et à l'abri de toute mauvaise volonté, fut-elle celle d'un président.

Ce sont là de grandes et belles vues... chimériques, penserez-vous peut-être, Monsieur le Président. Si je reste pour ma part convaincu que le changement progressiste commande l'imagination au pouvoir et la raison communicationnelle, pour reprendre des formules consacrées, je comprends tout de même qu'institutionnaliser la vérité et la transparence puisse donner le vertige. Il faut donc aussi rester terre-à-terre. Méthodes, étapes, préparation, précaution... Lutter efficacement contre la corruption demande de l'organisation. Par exemple, l'équipe d'experts dédiée à celle-ci doit être multidisciplinaire, neutre et sans penchant partisan; un plan d'orientation étayé est à produire; des forums et des débats d'idées (notamment en ligne) sont à organiser; des missions à l'étranger à planifier, etc. Tout cela, bien sûr, afin d'en arriver à l'intégration de gardes légaux et de mécanismes de reddition de compte efficaces.

Rien n'empêche cet égard de progresser en entonnoir, c'est-à-dire de commencer par la mise en place de points de contrôle à large spectre incarnés par des mandataires officiels de type vérificateur. Je vous en suggère deux ici, Monsieur le Président : 1- le Vérificateur général du Parlement; 2- le Directeur parlementaire du budget.

La corruption, je l'ai effleurée plus haut, ne se dissout pas nécessairement dans les milieux politiques où les charges sont électorales. Les relations politiciens / électeurs peuvent être perverties par ce que Léon Gambetta appelait les « industries de placement électoral politico-financières ». Différents mécanismes existent toutefois pour contrer la vénalité électorale, dont le plus connu et le plus utilisé est le poste de Vérificateur général du Parlement. Dans un système politico-administratif béninois renouvelé, l'organisme dont ce vérificateur aurait la direction :

- Vérifierait l'utilisation des ressources mises à la disposition du gouvernement par le parlement, ayant

pour ce faire des antennes à l'intérieur de tous les ministères;

- Effectuerait une reddition de comptes à la fin de chaque cycle budgétaire, tous les fonds approuvés et dépensés par le gouvernement étant scrutés à la loupe;

- Verrait ses responsabilités énoncées dans la loi qui l'aurait institué, des responsabilités comme celles de contrôler la conformité des dépenses du gouvernement aux directives de la loi sur les finances publiques, et de mesurer l'efficience des actions, attributions et usages relativement à ces ressources (la bonne administration et le rapport coûts / bénéfices des programmes gouvernementaux seraient des critères d'analyse à cette fin et seraient détaillés dans la loi).

Il y a des fonds et des initiatives qui se perdent dans votre gouvernement, Monsieur le Président, notamment — à en croire le ministre d'État, Boudoulaye Bio Tchané — en matière de mise en œuvre de programmes de développement. Et cela est justement en partie dû à la faiblesse des mécanismes de contrôle budgétaire issus de vos réformes dont les ambitions sont disproportionnées par rapport aux moyens administratifs dont elles disposent. Et alors que le gouvernement béninois ne reçoit, pour son budget de fonctionnement, aucun autre input significatif que les entrées fiscales, votre Programmed'Actions du Gouvernement se révèle être une statue aux pieds d'argile, privé des contributions d'investisseurs en manque de garanties. D'ailleurs, le fait d'avoir récemment, dans l'une de vos réformettes, retiré au parlement le pouvoir d'approuver tous les projets de prêts gouvernementaux leur envoie un bien mauvais signal. La transparence, Monsieur le Président, ne s'obtient pas avec des chiens de garde édentés! Un VGP légitime et efficace est une condition sine qua non au renforcement de la confiance des grands bailleurs de fonds.

Autre niveau de contrôle souhaitable : le Directeur parlementaire du budget, dont le rôle dans la lutte systémique contre la corruption se ferait un peu en parallèle tout en compulsant les données budgétaires gouvernementales. L'accent serait mis sur la protection des intérêts et des droits de la population, des contribuables béninois, mais aussi des exécutants. Ce serait un vérificateur-protecteur, un genre d'ombudsman chargé avec son équipe de :

- résoudre de manière impartiale, indépendante et confidentielle les plaintes de toute personne concernée de subir les conséquences néfastes d'une attribution malhonnête ou se sentant lésées en raison de pratiques frauduleuses;

- mener des enquêtes formelles dans le cas où la médiation et la négociation auraient été vaines;

- recommander des correctifs pour que cesse une injustice tant dans des dossiers individuels qu'organisationnels et informer les dirigeants politiques d'éventuels problèmes systémiques.

Au Canada, où ils sont nommés en vertu d'une politique ou d'un document d'attributions dans des organisations du secteur privé ou public, les ombudsmans ont de grands pouvoirs d'enquête et l'autorité de publier des rapports annuels ou spéciaux, accessibles aux journalistes. Pourquoi, Monsieur le Président, ne pas faire de même au Bénin avec la nomination de Directeurs parlementaires du budget? Ce serait déjà une façon tangible de procéder afin que « des mutations s'opèrent dans notre pays pour le bonheur de tous », comme vous l'écriviez vous-même il n'y a pas si longtemps.

Oui, mais, au Bénin, il y a maintenant le Haut Commissariat à la Prévention de la Corruption, me direz-vous. Effectivement, sauf que le HCPC est aussi bancal dans son approche que ne l'était l'ANCL et que ne le sont les dirigeants béninois face la corruption, ce ne sera qu'un autre acronyme pour une structure de délation sur commande. L'ANLC ne disposait d'aucune autonomie dans son fonctionnement, ne s'activant que selon le bon vouloir de quelques huiles qui s'en servaient pour régler des comptes politiques ou pour discréditer d'autres organismes. Un tel fonctionnement a nourri le cynisme chez les Béninois et n'a pas rassuré les investisseurs. Nonobstant son nom, le HCPC planera-t-il aussi bas?

Depuis les affaires Cen-Sad et PVI, par exemple, la difficulté à traduire les récriminations et les promesses de moralisation en mesures concrètes, c'est-à-dire en lois et en organismes de lutte contre la corruption, témoigne du manque de leadership et du désintérêt chronique des dirigeants béninois qui se sont succédé au fil du temps. L'impossibilité des organismes anticorruption de se constituer rapidement en partie dans des dossiers douteux est aussi un signe, tout comme les difficultés de la justice béninoise, par manque de mordant, à s'attaquer aux patrons criminels et à rassembler des preuves de corruption (incapacité de s'introduire dans les institutions pour opérer des contrôles).

Je veux bien laisser la chance au coureur, Monsieur le Président, mais l'implantation des deux niveaux de vérification au sein de toutes les administrations, institutions et ministères béninois serait déjà beaucoup plus crédible comme offensive contre la corruption. Ce serait

même un grand pas vers une culture de la transparence puisqu'il y aurait autant prévention que cura. Une telle reprogrammation redonnerait par ailleurs confiance aux investisseurs locaux et internationaux, lesquels pourraient désormais compter sur une vérité officielle n'émanant plus seulement que d'une seule source, mais de plusieurs (organismes décentralisés, presse libre, etc.).

Je le répète, les grands objectifs de la lutte contre la corruption au Bénin sont orphelins d'appuis législatifs, de mécanismes de contrôle et d'assises sociales. Or, au-delà de toute cette offensive à organiser correctement, il faut aussi savoir mettre la dignité humaine au cœur de vos politiques. Car, en bout de piste, à quoi bon la vérité, la transparence et l'autorité vertueuse sans aide véritable à la famille et à l'enfance, sans émancipation de la femme, sans vraies mesures de protection sociale, sans richesse collective ni citoyenneté pleine et entière pour tous. La lutte contre la corruption, Monsieur le Président, doit être subsumée au renforcement de la démocratie et des droits de la personne.

On en revient à la dialectique, finalement, par l'effet de laquelle les contradictions sont dépassées. Les sociétés saines et pluralistes auxquelles tant de gens aspirent ne sont possibles que si leurs institutions légitimes sont inclusives, c'est-à-dire ouvertes, représentatives et reconnues, que si les autorités se transforment dans la démocratie participative. Réprimer subjectivement des acteurs politiques n'est pas un combat édifiant.

Gouvernants et gouvernés devraient être des citoyens égaux au Bénin. Et nul individu ou groupe ne devrait s'y approprier le pouvoir politique ni encore moins faire pour son propre bénéfice. Mais, seules, les élections ne garantissent pas l'inclusion, la participation de tous aux destinées nationales. Même si elle est affirmée dans la constitution, la souveraineté du peuple demeure un pari qui, chose certaine, n'est jamais gagné lorsque les différents paliers de représentation et mille et une instances sont dévoyés, souillés par la corruption.

Pour preuve, les programmes de développement béninois, par exemple, asymétriques et distordus par rapport aux besoins réels. Exclusion et corruption vont de pair.

Je termine ici, Monsieur le Président, après avoir mis la table à une autre missive dont le propos portera sur le développement et la démocratie au 21ème siècle dans leur interdépendance, ce que John Locke appela le « coeur de la cité ». Avec tout mon respect et ma considération,

Richard Boni OUOROU

Politologue et consultant

**I- Abonnement**

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

**II- Publi-rédaction****1-Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

**2- Textes proposés par la rédaction**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

**III- Insertions publicitaires**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

**IV- Petites annonces**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo  
 Autre localité du Bénin  
 Afrique/Europe /Monde  
 Soutien

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
<input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa
			<input type="checkbox"/> 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

BOÎTE POSTALE : ..... TÉL : .....

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON : .....

Ci-joint mon règlement d'un montant DE ..... F Cfa à l'ordre de .....

BP (Rép. du Bénin) - Tél: ..... pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL &amp; STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION &amp; PRINT

GRAPHISME &amp; INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB &amp; DIGITAL - FORMATIONS

## Portrait

**Alfred Linkpon, le lutin d'ESAE en pleine ascension**

**L**e jeune milieu offensif Alfred Linkpon éclaboussera la Ligue 1 béninoise de son talent. Depuis peu, le maître à jouer d'ESAE FC met tout le monde d'accord quant à ses qualités. Avant de prendre la lumière avec le club des étudiants, le jeune joueur a connu d'autres écuries béninoises.

Né le 22 octobre 2000 à Dogodo, Alfred Linkpon est un joueur professionnel béninois évoluant au poste de milieu de terrain. Ayant connu le monde du football très jeune, Alfred Linkpon n'a à ce jour connu que le championnat national du Bénin. Le natif de Dogodo a fait

ses premiers pas avec la formation des Mambas Noirs. Déjà à l'époque, son sens du jeu porté vers l'avant et son bon positionnement se laissaient transparaître. Mais fort jeune, Alfred Linkpon manquait alors grandement d'expérience. Le meilleur était à venir.

En 2015, il rejoint Espoir de Cotonou. Il passe une saison pleine au sein de cette formation et met à profit cet exercice pour bonifier son talent. Mieux armé et riche d'une expérience non négligeable, il débarque à ESAE FC en 2017 après un passage chez les Mambas Noirs. Avec le club des étudiants, Alfred Linkpon a franchi un grand cap. Sûr de lui et de ses qualités, il s'est élevé au rang de maître à jouer de la formation emmenée par le coach Richard Bio. Lors de la saison 2018-2019, il avait offert la Coupe du Bénin aux universitaires face à ASPAC en inscrivant le but victorieux.

Il a connu cette saison sa première aventure

continentale. Il a participé à la Coupe CAF avec sa formation, disputant tous les matchs de la compétition. Preuve s'il en faut de son importance au sein de l'effectif étudiantin. Cette saison 2019-2020 entérinée actuellement par la pandémie du Covid 19, toutes compétitions confondues, il a inscrit 5 buts et 12 passes décisives en 29 apparitions.

À seulement 19 ans, Alfred Linkpon tient les rênes de l'animation offensive de ESAE FC. Un rôle de leader dans lequel il s'est découvert et s'affirme de mieux en mieux. Pour rappel, Alfred Linkpon a connu quelques sélections avec les U23 de l'équipe nationale. En pleine ascension, le jeune milieu offensif a beaucoup à offrir. L'avenir lui tend donc les bras et s'il maintient cette bonne dynamique, une belle carrière au palmarès fourni l'attend certainement.

Gaël HESSOU (Zone foot)

## Bénin

**Quatre ans d'exercice d'Oswald Homeky, quel bilan pour le football ?**

**C**ela fait déjà quatre années que le sport béninois a changé de direction. Avec l'arrivée aux commandes d'Oswald Homeky, de nouveaux résultats s'observent dans toutes les disciplines sportives. Dans le sport roi, principalement de belles avancées sont soulignées. Quel bilan pour le football béninois après quatre ans d'exercice d'Oswald Homeky ? Longtemps, le football béninois a connu une léthargie aiguë qui s'est exprimée par des résultats non satisfaisants. Cependant, depuis quelques années déjà, un grand changement s'observe et il faut remonter en 2016 pour en voir la source. En 2016, Oswald Homeky a été nommé à la tête des sports béninois. Et depuis, que de bons résultats se sont observés. Le patron des sports béninois a su redynamiser un football en déclin. Un aboutissement qui est parti de la résolution d'un vieux conflit.

La stabilisation de la FBF, le premier accomplissement d'Oswald Homeky. Avant l'arrivée du ministre des sports Oswald Homeky, la Fédération Béninoise de Football était dans une spirale d'instabilité constante. Une fois nommé, Oswald Homeky a en premier lieu mis un point d'honneur sur le règlement du conflit de direction qui existait à la FBF. Grâce à une diplomatie concluante et une bonne approche, la crise de la FBF a été résolue portant Mathurin de Chacus à la tête de la Fédération.

Un championnat national de football qui sort progressivement de l'amateurisme.

Le championnat national de football s'est sans nul doute vu amélioré depuis l'arrivée d'Oswald Homeky. Le ministre des sports a attaché un grand intérêt à la professionnalisation des championnats locaux. À cet effet, des rencontres se sont tenues,

des mesures prises, et des sponsors sollicités. Les différents clubs bénéficient désormais de beaucoup plus de financement. Les règles d'organisation qui encadrent le championnat sont mieux élaborées. Et toutes ces bonnes actions poussent les championnats nationaux dans la bonne direction. Ceux-ci sont désormais plus compétitifs et attrayants.

L'essor du Benin sur la scène continentale.

C'est le point d'orgue de la direction Homeky. Sous l'égide du ministre des sports, le football béninois a basculé dans une nouvelle dimension sur la scène continentale. Les Écureuils ont créé la sensation lors de la CAN 2019 et sont désormais des candidats de bonne envergure lors des joutes internationales. Aussi, les clubs béninois s'affichent désormais sur la scène continentale. Le pays, par le biais du Club d'ESAE a enregistré sa première participation à la Coupe CAF. Après quatre années de gestion, le bilan fait révéler que le football béninois se porte mieux sous la direction du Ministre des sports. Longtemps comateux, le sport roi béninois a trouvé son catalyseur de réveil en la personne d'Oswald Homeky. Les nombreux résultats positifs enregistrés n'en témoignent que trop bien.

Gaël HESSOU (Zone foot)

**Portrait:**  
**Antoine Foligan, le talentueux milieu de terrain des Requins de l'Atlantique**



barque dans la formation d'Entente. Là, le défi est simple pour le milieu de terrain: confirmer les bonnes dispositions entrevues au cours de la saison précédente. Antoine ne se fait pas prier et réussit à disputer neuf rencontres sur les quatorze possibles. Mieux, il distribue huit offrandes décisives sur la saison et inscrit trois nouvelles réalisations. L'éclosion et une montée en puissance. Après cette nouvelle expérience plutôt réussie, Antoine s'engage avec AS Cotonou. Là il réussit à disputer 28 rencontres soit plus que les deux précédentes saisons réunies. Mais c'est plus au niveau de l'impact collectif qu'il se démarque. Le jeune milieu de terrain parvient à inscrire 10 réalisations avec son équipe. Toujours aussi généreux, il parvient à délivrer 24 offrandes au cours de cette saison. C'est donc logiquement qu'il tape dans l'œil des plus grands clubs du championnat. Il finit par s'engager avec les Requins de l'Atlantique. Il compte déjà huit passes décisives et deux buts avec les Awissi wassa. Il attend impatiemment la reprise du championnat pour aider le mieux possible son équipe. Sa contribution ne sera pas de trop pour une équipe des Requins en difficulté depuis quelques saisons.

Gaël HESSOU

## Coronavirus

**Appolinaire Danvidé se livre sur l'impact de la crise sanitaire**

**L**e Coronavirus secoue grandement le monde entier depuis des mois déjà. La pandémie devient mondiale a complètement gelé le football. L'international béninois Appolinaire Danvidé s'est livré à notre rédaction. Il s'est prononcé sur la situation de crise et son impact sur son quotidien.

La crise sanitaire mondiale plonge le football dans une grande léthargie. Les footballeurs sont les premiers touchés par cette situation. Loin des prés, leur quotidien se voit complètement métamorphosé. L'international béninois Appolinaire Danvidé, est lui aussi,

comme ses coéquipiers de Heartland éloigné des terrains depuis la suspension du championnat nigérian de football. Une situation inédite que le défenseur béninois ne vit pas vraiment bien.

« Franchement cette situation nous met dans une galère totale » confie-t-il d'entrée. Il poursuit en expliquant : « Pas d'entraînement, pas de match, c'est vraiment compliqué. D'autant plus que nous sommes heureux seulement quand nous sommes sur le terrain à pratiquer le métier que nous aimons tant. C'est donc dommage que tu te réveilles et tournes en rond dans ta maison. C'est énervant et fatigant ». C'est donc dire que le défenseur béninois vit vraiment mal cette période d'arrêt des championnats.

Le natif de Soubéré comprend cependant l'enjeu et la situation. Il espère ainsi donc que la situation s'apaise bientôt. « On prie pour que tout rentre dans l'ordre afin que les gens retrouvent la santé et que cette épidémie soit éradiquée définitivement. Que Dieu nous vienne en aide » a-t-il lancé en fin d'entretien.

**La mère de Neymar officialise sa relation avec un mannequin de 22 ans**

gala.fr Apr 12, 2020 1:29 PM  
**N**adine Gonçalves, 53 ans, maman de Neymar, a officiellement samedi 11 avril sur Instagram son histoire d'amour avec un beau mannequin de 22 ans, plus jeune que son fils. C'est officiel, Neymar a un nouveau beau-père. Nadine Gonçalves, mère de l'attaquant du PSG, a officialisé sa relation

amoureuse avec un beau mannequin de 22 ans. La Brésilienne de 53 ans, qui adore partager des photos de famille sur les réseaux sociaux, est séparée du père de ses enfants (Neymar et sa sœur Rafaella) depuis plusieurs années. Elle ne s'est jamais exposée avec un autre homme sur Instagram ou dans les médias. Prouvant par ce geste à son nouveau petit ami

que c'est du sérieux entre eux. "L'inexplicable ne s'explique pas, il se vit", a écrit Nadine Gonçalves en légende de cette photo, où les deux tourtereaux sont enlacés, et se regardent avec plein de tendresse. La différence d'âge entre eux a évidemment fait beaucoup parler dans les commentaires. Mais Neymar lui-même, qui a 28 ans, soit six ans

de plus que le nouveau chéri de sa mère, a pris la parole pour la défendre et la féliciter. "Sois heureuse maman, je t'aime." Mais qui est donc ce jeune homme ? Il s'appelle Tiago Ramos, il a 22 ans, un corps de rêve et est mannequin. Il fréquente Nadine Gonçalves depuis plusieurs mois et a déjà rencontré sa famille à plusieurs reprises. En

janvier dernier, il était même à Paris et a pu assister à un match du PSG. Il s'est affiché tout heureux sur Instagram au côté de Neymar. L'histoire ne dit pas si c'est à ce moment-là que les présentations officielles ont été faites entre la star brésilienne et beau papa. Les opinions exprimées par l'auteur de cet article ne sont pas celles d'Opera News.

## Gestion du Covid-19

# L'hôpital de zone d'Allada transformé en centre de traitement et de prise en charge



**L**e ministre de la santé M. Benjamin HOUNKPATIN ce vendredi 10 avril 2020, a effectué une descente à l'hôpital de zone d'Allada, transformé en centre de traitement et de prise en charge du Covid-19. Il revient à travers cet entretien sur les raisons du choix porté par le gouvernement sur cet hôpital et fait un point sur la situation actuelle liée au Coronavirus au Bénin. Monsieur le Ministre, Pourquoi est-il nécessaire d'avoir d'autre centre d'isolement sur le territoire national ? Il est important d'avoir d'autres centres de prise en charge car comme vous le savez, dans la dynamique de suivi de cette épidémie, nous allons avoir un peu plus de cas à chaque fois. Et de fait, la stratégie gouvernementale est de ne pas prendre en charge les cas positifs de la Covid-19 au niveau de nos structures sanitaires habituelles. De fait nous avons décidé d'ériger un certain

nombre de centres de prise en charge. C'est ainsi que le centre de l'ex-école nationale de Police ainsi que le centre d'Abomey-calavi et le Centre de Natitingou avait été initialement identifiés.

Au-delà de cela, nous avons constaté la nécessité d'augmenter encore les capacités au regard de ce qui se passe autour de nous et c'est ainsi que la décision a été prise par le Gouvernement d'ériger l'hôpital de zone d'Allada et l'hôpital d'instruction des armées de Parakou en centre de traitement. Comme vous avez pu le constater au cours de la visite, cet hôpital présente toutes les capacités requises pour être transformé en site de prise en charge. En effet, nous disposons déjà d'une centrale de production d'oxygène avec une centralisation de l'oxygène avec au moins 20 entrées qui permettent de mettre en place des dispositifs pour une ventilation assistée, en cas de

cas compliqués. En dehors de cela, l'hôpital a une capacité d'au moins 100 lits qu'on peut encore étendre et augmenter jusqu'à 150 lits potentiellement et cet hôpital offre l'avantage géographique d'être assez reculé et de permettre de respecter une prise en charge sécurisée pour le reste de la population. Ce sont tous ces éléments qui militent en faveur de la stratégie gouvernementale d'ériger l'hôpital de zone d'Allada en site de prise en charge de la Covid-19.

Pendant ce temps que ferons les usagers de l'hôpital et le personnel qui y travaillait ? L'hôpital a été déplacé. Et comme vous le savez, il y avait le centre de dépistage de l'ulcère de buruli d'Allada qui était déjà un hôpital avec deux blocs opératoires. Donc l'hôpital a été transféré dans ce centre qui est attenant au centre de santé de la commune. Donc tout ce bloc-là aujourd'hui sert aux activités courantes que menait l'hôpital de zone d'Allada. Le personnel a été en partie déplacé. Le reste va rester ici sur le site et participer à la prise en charge des cas au sein de l'équipe de riposte.

Quel est le point de la situation actuelle du Coronavirus au Bénin Monsieur le Ministre ? Nous avons au total à la date du vendredi 10 avril 2020, au Bénin, 35 cas dont 3 cas autochtones je dirai communautaires et le reste c'est toujours des cas importés.

Avons-nous actuellement assez de masques dans les pharmacies ? qu'en est-il de la spéculation actuelle ? Nous avons tenu une séance hier avec les officines pharmaceutiques pour leur rappeler la mesure du Gouvernement de subventionner les masques et de les céder à 200 Fcfa à la population. Je peux vous garantir qu'il y a assez de masque actuellement. Parce que même avant que la crise ne commence, le Gouvernement avait pris les dispositions et pratiquement 2 millions de masques avaient été déjà acquis par le Gouvernement. Au-delà de cela, nous avons eu des dons et là aujourd'hui, nous avons reçu les 5 premiers millions de masques commandés par le Gouvernement avec l'appui de la banque mondiale et des autres partenaires. Quel message voulez-vous adresser à la population ? Le message le plus important que je voudrais adresser à la population c'est d'accompagner le Gouvernement dans la dynamique de la riposte qui est mise en place en respectant strictement les prescriptions qui ont été faites notamment l'usage du masque au sein du cordon sanitaire de façon obligatoire et très recommandé au-delà du cordon sanitaire, la mesure de lavage des mains à l'eau et au savon à tout moment même de manière abusive s'il le faut, ou alors l'utilisation du gel hydro alcoolique à défaut d'avoir de l'eau et du savon à portée de main. Puisque le port de masque

## CORONAVIRUS

### Les artisans locaux sensibilisés sur la production de masques

**L**e ministère en charge de l'artisanat sensibilise et exhorte les artisans à jouer leur partition dans le strict respect des mesures gouvernementales. L'après-midi de ce jeudi 09 avril 2020 a été consacré à une rencontre d'échanges entre le pôle Artisanat du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi et les présidents des structures faîtières du secteur de l'Artisanat UCIMB, CNAB et certains représentants des organisations professionnelles d'artisans notamment ceux de la branche 5 : Textile, Habillement, Cuir et Peaux. Les tailleurs, couturiers, couturières, stylistes, modélistes brodeurs, fabricants d'objets et accessoires en tissus etc.. seront très sollicités pour la production des masques locaux de protection en raison de la mesure d'obligation de port de masque de protection ordonnée par le

Gouvernement le lundi 06 avril dernier et entrée en application depuis hier mercredi 08 avril 2020 à 00h. Après le mot de bienvenue du Directeur de l'Artisanat M. Robert SINKENI qui a remercié l'assistance pour avoir répondu à l'invitation, le Ministre des PME et de la Promotion de l'Emploi a remercié à son tour ses invités pour leur présence à cette séance d'échanges avant de leur préciser le contexte et sa finalité. M. Youssouf MAMA SIKA, Chef Cellule Management Qualité à l'Agence Nationale de Normalisation de Métrologie et du contrôle qualité (ANM) a présenté les normes à respecter pour la production de masques barrières. Il s'agit essentiellement de normes d'hygiène et de propreté, de choix des matériaux appropriés, recommandés et proscrits (textile), de résistance, de formes et de modèles afin que lesdits masques

puissent jouer le rôle de barrières qui leur est assigné. Les masques devant être portés et en contact direct avec le nez et la bouche des heures durant. Les participants très intéressés ont posé des questions d'éclaircissements, manifesté leur volonté à se mobiliser pour une production conséquente aux normes requises pour faire barrière à la propagation du coronavirus et accompagner à leur manière les efforts du Gouvernement. Ils ont saisi l'occasion pour formuler des doléances relativement à des mesures d'accompagnement dont entre autres : l'allègement fiscal et le report d'échéance par le Gouvernement en raison de la baisse significative d'activité liée à cette crise sanitaire mondiale. Prenant acte de leurs doléances, préoccupations et suggestions et promettant d'en rendre compte au Gouvernement le Ministre pour

finir les a exhorté à relayer, observer et faire respecter les mesures d'hygiène pour la production de masques sans risque pour les populations et surtout à revoir le prix de vente pour se conformer au prix de 200F afin que ces productions locales mais conformes aux normes soient accessibles au plus grand nombre de béninois. Toute spéculation et surenchère étant à proscrire. Il a rappelé avec insistance

que le port du masque n'exonère pas de l'observation des mesures barrières prescrites par le Gouvernement entre autres :

- Sesaluersansseserrerlamain;
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon,
- Respecter la distance sociale d'au moins 1m en tout lieu;
- Éviter les rassemblements et surtout tout déplacement non nécessaire en restant chez soi;
- Etc....



## Gangstérisme et sacrifice humain Tuée pour 18.000 à 7ans, la petite Garcia repose désormais en paix



**S**elon les informations de FrissonsRadio, la petite Gracia Prunelle cruellement assassinée le 3 février dernier pour un crime rituel, conduite à sa dernière demeure ce samedi 11 Avril. L'émotion était trop grande. Rappel des faits

Une affaire de tuerie d'enfant a fait déchaîner les passions début février. La petite Garcia Prunelle, élève en classe de CE1 et âgée de sept ans a disparu été retrouvée, étranglée, tuée et enterrée dans le bas fonds de Ste Rita. Le procureur de la république près le Tribunal de Première Instance de Cotonou a fait une déclaration de presse le 11 février pour faire le point sur le dossier. On a appris alors que 18000 FCFA ont été remis à un charlatan par un cybercriminel pour avoir des organes humains et du sang afin de fabriquer du savoir et de la pommade pour accroître un certain pouvoir surnaturel. Selon, le procureur, les au-



teurs de ce crime ont été présentés au parquet ce mardi. Ils ont été inculpés des chefs d'assassinat et de pratique de charlatanisme. Ces faits sont prévus et punis par les articles 458 ; 468 à 471 et 475 de notre code pénal. Ils sont punis de la réclusion criminelle à perpétuité.

LIRE LA DECLARARTION DE PRESSE MARDI 11 FEVRIER 2020  
Dans la soirée du lundi 03 février 2020, le commissariat spécial de Dantokpa a été saisi de la disparition de la petite Gracia Prunelle. Très vite, les investigations ont conduit sur la piste d'un employé de la boutique de vente de liqueurs devant laquelle la mère de Gracia Prunelle tient son commerce de vente d'oranges au quartier MISSEBO lieu-dit Abomey-Gare. Pour brouiller les pistes, cet individu s'est rendu lui-même au commissariat de Dantokpa dès le lendemain 04 février 2020 pour déposer formellement plainte contre la mère de la fillette motif pris de ce que cette dernière l'accuserait à tort de la disparition de son enfant. Interpellé puis soumis à interrogatoire il passera aux aveux vingt quatre heures plus tard et dénoncera un complice en cavale. Le samedi 08 février 2020, le complice qui s'était réfugié à Adjohoun dans le départe-

ment de l'Ouémé sera interpellé à son tour. A l'étape actuelle, il résulte de l'enquête les faits suivants : Courant janvier de cette année, l'auteur de l'enlèvement a été approché par un de ses amis escroc qui lui a expliqué qu'il avait besoin d'un pouvoir mystique pour convaincre facilement ses victimes d'escroquerie. Le charlatan de circonstance, en acceptant la mission, fait savoir à son ami qu'il aurait besoin d'argent pour acheter quelques ingrédients mais aussi et surtout qu'il faudra procéder à un sacrifice humain pour prélever des organes.

Deux organes humains devaient en effet rentrer dans la composition d'un savon et d'une pommade magique. Il s'agit du cœur et de l'encéphale. Dans cette perspective, le cybercriminel remet la somme de dix-huit mille FCFA à son complice avec la promesse qu'une fois le rituel accompli et la fortune acquise, ils procèderaient à un partage équitable et utiliseraient les fonds pour développer un commerce. Les objectifs définis et les achats effectués, il restait maintenant à résoudre l'équation des organes humains. Dans un premier temps les deux complices ont retenu d'inviter une prostituée à passer la nuit au domicile du charlatan puis d'en profiter pour la tuer et prélever les organes. A trois reprises, ils échoueront dans cette tentative. C'est alors que le charlatan a orienté son choix vers une cible plus facile à atteindre : la petite Garcia Prunelle qui avait l'habitude de s'amuser avec lui. Elle était très attachée à lui et n'hésiterait pas à le suivre. Elle était petite et n'opposerait aucune résistance à ses bourreaux. Profitant d'un moment d'inattention de la mère et de l'entourage, le charlatan a enlevé la fillette et l'a conduite à son domicile au quartier Sainte Rita. Une fois sur place, la petite a été assommée par un objet contondant puis un couteau lui a été enfonce dans la gorge du côté gauche. Alors que les prélèvements d'organes allaient commencer, la maman qui avait déjà remarqué la disparition de sa fille commence à appeler son voisin du marché

## Message SBEE COVID-19

**SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE**

N° 653/2020/SBEE/DG/DOC/CDC/SG/CCP/SP

Cotonou, le 11 AVRIL 2020

**COMMUNIQUE**

La Société Beninoise d'énergie électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la hantise du COVID 2019. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné.

Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité.

Elle mettra, des dispositions subtilisées prises pour sécuriser aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encaissement sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale felicite et encourage ses clients à poursuivre leurs opérations d'achat de crédit pour compléter à préalablement, via les réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute sécurité pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de rassemblement.

La Direction Générale de la SBEE compte sur sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites.

Chaque client compte pour la SBEE. Protégeons les autres en nous protégeant.

La SBEE à votre service.

**Le Directeur Général**  
  
Jacques PARADIS

**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
Rue Avenue du Gouverneur Général PONTRY  
01 BP 123 COTONOU (BHVR)  
Tél: (229) 31 31 45 45  
Télécopie: (229) 41 41 66 26

avec instance. Ce dernier finit par décrocher, nie avoir enlevé la fillette bien avant qu'on l'interroge, mais pris de panique, il suspend le prélèvement des organes. Le corps sans vie de Prunelle sera précipitamment emballé dans un sachet plastique et jeté dans un bas-fonds non loin du lieu du crime. Le couteau et des sandalettes de la fillette sont jetés dans les toilettes. Le corps le couteau et les sandalettes seront retrouvés par la police sur indication des suspects. Garcia Prunelle était élève en classe de CE1. Garcia Prunelle était âgée de sept ans. Les auteurs de ce crime ont été présentés au parquet ce jour. Ils ont été inculpés des chefs d'assassinat et de pratique de charlatanisme. Ces faits sont prévus et punis par les articles 458 ; 468 à 471 et 475 de notre code pénal. Ils sont punis de la réclusion criminelle à perpétuité. Le parquet de Cotonou se fera le devoir d'obtenir une condamnation exemplaire des inculpés lors de la prochaine session du tribunal statuant en matière criminelle qui s'ouvre au mois de mars 2020.

La rédaction  
Crédit photos : Lide Lidville Tossou et Faradj Ali Yarou Frissonsradio

## SBEE/COVID-19

### Les coupeurs en confinement, pas de coupures

**A**u nombre des mesures pour sécuriser le personnel et les clients contre la pandémie, les coupeurs de la société béninoise d'énergie électrique sont désormais (SBEE) en confinement strict pour les clients. Donc pas de recouvrement. Les débiteurs insolubles vont jubiler. Mais juste pour quelques jours.

En croire la note 653/2020/SBEE/DG/SG/DCC/SP, adressée à tous les directeurs régionaux par le Directeur commercial et de la clientèle (DCC), Michel Bergamin instruit ses collaborateurs à la suspension provisoire de coupures pour non-paiement. En effet, c'est en vue d'accompagner le gouvernement dans la gestion de la crise de corona virus COVID-19 et tenant compte l'impact économique et social des mesures prises par l'Etat vis-à-vis des populations et conformément au recommandations du dernier Codir du mercredi 25 mars 2020 qu'il invite à surseoir provisoirement à toutes actions de recouvrement forcé en ces moments critiques.

## SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE

### DIRECTION COMMERCIALE ET DE LA CLIENTELE

NOTE N° 653/2020/SBEE/DG/SG/DCC/SP

DE	: Monsieur Michel BERGAMIN, DCC
À	: Tous Directeurs Régionaux
DATE	: Cotonou le 30 MARS 2020
OBJET	: Suspension provisoire de coupure pour non-paiement

En vue d'accompagner le Gouvernement dans la gestion de la crise sanitaire du coronavirus Covid 19 et, tenant compte de l'impact économique et social des mesures prises par l'Etat vis-à-vis des populations, je vous invite, conformément aux recommandations du dernier CODIR du mercredi 25 mars 2020, à surseoir provisoirement à toutes actions de recouvrement forcé en ces moments critiques.

Mille salutations.



Amplissons : UX - 30- Clécur

## WANILO, ce prince surdoué...



**L**orsque Béhanzin en 1894 sortit de la clandestinité et se rendit au Général Doods à Goho (Abomey) où il prononça un mémorable discours de reddition, se tenait à ses côtés un petit garçon de seulement 9 ans (né en 1885), le seul enfant présent à cette douloureuse cérémonie de reconnaissance de défaite.

Cet enfant, fils du souverain défait, était le préféré de sa progéniture. Il l'aimait tellement qu'il l'emmena dans sa cavale au mépris des conseils de ses chefs militaires qui ne voulaient pas qu'un même de son âge fasse l'expérience de la guérilla.

Le petit que Béhanzin nomma WANIGNILO (agir pour la postérité) et repris WANILO par les français, était un surdoué qui, du haut de son jeune âge prit le chemin de l'exil avec lui.

Une fois en Martinique, alors qu'il n'avait jamais fait l'école, il fut inscrit directement en 9ème, l'équivalent de CE2, où il montra très rapidement l'étendue de son intelligence en trustant les premières places de sa classe.

Il était si doué, si précoce et maîtrisant la langue française que déjà à 11 ans et au CM2, il remplaça au pied levé l'interprète officiel et secrétaire de son père, Fanou, qui, confronté au problème d'alcoolisme, fut rapatrié au Dahomey à la demande de Béhanzin.

Wanilo, enfant, se voit ainsi être le secrétaire et l'interprète de son père face à l'administration française en même temps qu'il continuait ses études au lycée Schoelcher de Fort de France. Dès lors, écrivit-il les lettres de protestation et de contestation que Béhanzin adressait au Président Sadi Carno à Paris pour mettre fin à son exil.

À 21 ans, Wanilo vécut la mort de son père qu'il avait accompagné en Algérie. Le souverain, malade et avant de mourir exprima à sa famille qui l'accompagnait ses dernières volontés : le rapatriement de sa dépouille au Dahomey. Les Français ne feront pas dans sa volonté et l'enterrera à Alger malgré les démarches et suplications de Wanilo et de la famille.

Ses 3 soeurs (Agbokpanon, Mekougnon et Kpotassi) qui étaient de l'exil ainsi que le reste de la cour qui accompagnait le roi rentrèrent bredouilles à Abomey sans la dépouille du roi. Wanilo ne les suivit pas. De l'Algérie, il retourna en France et présenta en 1907 sa candidature à l'École Militaire de Saint-Cyr mais les autorités françaises y opposèrent un refus catégorique.

Il se tourna alors vers les études universitaires scientifiques qu'il conclua avec un diplôme d'ingénieur agronome avant de faire des études de droit à la faculté de droit de Bordeaux. À la fin de ses études, il s'engage dans l'armée en tant qu'officier supérieur de grade d'artillerie en 1914 une première pour un négro-africain dans l'armée française.

En 1916, le 16 février, en pleine 1ère guerre mondiale, il se maria à Maria Valentina Ducaud, une fille issue d'une des familles de la haute bourgeoisie bordelaise. Il se fera démobiliser après la guerre, et intégra la corporation d'avocats où il devint le PREMIER AVOCAT NOIR de l'histoire inscrit au barreau de Paris. Pendant toutes ces

### Togo

## Décès de Edem Kodjo ancien 1er ministre



L'ex-Premier ministre togolais et ex-Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine Edem Kodjo est mort.

L'illustre personnage a rendu l'âme tôt ce samedi à Paris en France, a-t-on appris de sources proches de la famille.

Né le 23 mai 1938 à Sokodé, l'ex-Premier ministre, mort à l'âge de 82 ans, a occupé de hautes fonctions au Togo et à l'international. Avant cette disparition, il était président de la fondation Pax Africana très active dans la médiation et la promotion de la paix sur le continent.

### Biographie

Edem Kodjo arrive en France en novembre 1957 et s'inscrit à la faculté des sciences économiques et de ges-

tion à Rennes. À son arrivée à l'université, il adhère à la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) une fédération qui était un passage obligé pour la majorité des étudiants africains. C'est à cette même période qu'il fit la connaissance d'Henri Lopès ancien Premier ministre et ambassadeur congolais qui lui militait dans la branche parisienne de l'association. Il est ensuite diplômé de l'École nationale d'administration française (promotion Blaise Pascal, sortie en 1964).

De 1969 à 1971, il a été un des dirigeants du Rassemblement du peuple togolais (RPT), alors parti unique. Il a été ministre de l'Économie, puis des Affaires étrangères dans les années 1970.

Sur le plan international, il a été gouverneur du Fonds monétaire international (FMI) de 1967 à 1973 et secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine de 1978 à 1983. À la tête de cette organisation continentale, il fit face à la crise du Sahara occidental, et fut à l'origine du Plan de Lagos.

Démocrate convaincu, il s'oppose à l'autoritarisme croissant dans le parti unique RPT vers la fin des années 1970. Pour contrer son prestige, le

général Eyadema, s'opposa à son action à la tête de l'Organisation de l'unité africaine. Au terme de son mandat à la tête de l'OUA, Edem Kodjo s'exila en France. Au début des années 1990, à la pointe du combat pour l'avènement d'une démocratie multipartite, il créa l'Union togolaise pour la démocratie (UTD). Candidat unique de l'opposition à l'élection présidentielle de 1993, il boycott finalement le scrutin. Lors des élections législatives de 1994, l'UTD obtient 7 sièges sur 81 mais Kodjo s'allie avec le RPT, l'ancien parti unique du général Eyadéma et devient premier ministre. Après son départ de la pri-mature en 1996, il renforça son parti grâce à la fusion avec trois autres partis d'opposition et créa la Convergence patriotique panafricaine (CPP). Le 9 juin 2005, le président Faure Essozimna Gnassingbé l'appelle pour former un gouvernement et rétablir le calme dans le pays à la suite des troubles survenus après la mort de Gnassingbé Eyadema.

Yawovi Agboyibo lui succède le 20 septembre 2006.

En 2009, à l'âge de 71 ans, Edem Kodjo fait publiquement ses adieux à la politique.



### Économie/ Covid-19

## L'Afrique subsaharienne vers sa première récession depuis 25 ans selon la banque mondiale

Dans un communiqué en date de ce 9 avril 2020 à WASHINGTON, on apprend que la croissance en Afrique subsaharienne a été touchée de plein fouet par la pandémie de coronavirus et devrait se rétracter fortement entre 2019 et 2020, passant de 2,4 % à -5,1 %, plongeant la région dans sa première récession depuis plus de 25 ans, selon la dernière édition d'Africa's Pulse, le rapport semestriel de la Banque mondiale consacré à la conjoncture économique africaine. « La pandémie de Covid-19 teste les limites des sociétés et des économies du monde entier, et elle risque de porter un coup particulièrement dur aux pays africains », déclare Hafez Ghanem, vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique. « Nous mobilisons un maximum de ressources pour aider les pays à répondre aux besoins médicaux immédiats et essentiels à la survie de leur population. C'est pourquoi nous appelons les créanciers bilatéraux officiels à un moratoire du service de la dette qui permettrait de libérer des liquidités indispensables pour renforcer les services de santé afin de faire face au COVID-19 et sauver des vies, financer les filets de protection sociale pour préserver les moyens de subsistance, aider les travailleurs qui ont perdu leur emploi, soutenir les petites et moyennes entreprises et assurer la sécurité alimentaire. »

Les auteurs du rapport recommandent aux décideurs africains de concentrer leur stratégie sur l'objectif de sauver des vies et de protéger les moyens de subsistance, en s'attachant à renforcer les systèmes de santé et à réagir rapidement pour minimiser les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire.

Ils préconisent également de déployer des programmes de protection sociale, en recourant notamment aux transferts monétaires, à des distributions d'aliments et des dispenses de redevances, afin de venir en aide aux ménages et, en particulier, aux travailleurs du secteur informel.

L'analyse chiffre les pertes de production liées à la pandémie de Covid-19 entre 37 et 79 milliards de dollars en 2020, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : la désorganisation des échanges et des chaînes de valeur, qui pénalise les exportateurs de produits de base et les pays fortement intégrés dans les filières mondiales ; la réduction des flux de financement étrangers (transferts de fonds des migrants, recettes touristiques, investissements directs étrangers, aide étrangère) et la fuite des capitaux ; l'impact direct de la pandémie sur les systèmes de santé ; et les perturbations consécutives aux mesures de confinement et à la réaction de la population.

Si la plupart des pays africains sont touchés à des degrés divers par la pandémie, la croissance du produit intérieur brut réel devrait, en particulier, marquer fortement le pas dans les trois plus grandes économies de la région (le Nigéria, l'Angola et l'Afrique du Sud) sur fond de faiblesse persistante de la croissance et des investissements. D'une manière générale, les pays exportateurs de pétrole seront les plus durement touchés tandis que la croissance devrait fortement ralentir dans les deux zones les plus dynamiques de la région — l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté d'Afrique de l'Est — en raison de l'atonie de la demande extérieure, de la rupture des chaînes d'approvisionnement et de la perturbation des productions nationales. L'activité touristique devrait payer au prix fort les graves perturbations dans le secteur du voyage. La crise du Covid-19 risque également de provoquer une crise alimentaire en Afrique, la contraction de la production agricole risquant

d'atteindre entre 2,6 % dans le scénario optimiste mais jusqu'à 7 % en cas de blocages commerciaux. Les importations de denrées alimentaires vont elles aussi fortement reculer (de 13 à 25 %), plombées par des coûts de transaction plus élevés et une demande intérieure en baisse. Plusieurs pays africains ont réagi rapidement et de façon décisive pour enrayer l'apparition et la propagation du coronavirus, suivant en cela largement les directives internationales. Mais le rapport met en évidence plusieurs facteurs susceptibles de contrarier les mesures d'endiguement et d'atténuation mises en place, en particulier la surpopulation dans les quartiers urbains informels, le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement et la fragilité des systèmes de santé. L'ampleur de l'impact dépendra en dernier ressort de la réaction de la population, de la propagation de la maladie et de la réponse apportée par les pouvoirs publics. En se conjuguant, tous ces facteurs risquent d'entrainer une baisse de la participation au marché du travail, une sous-utilisation du capital, une moindre accumulation de capital humain et d'avoir des conséquences durables sur les niveaux de productivité. « Face à la pandémie de Covid-19, les pays prennent non seulement des mesures de confinement, mais ils déploient aussi un arsenal de mesures budgétaires et monétaires d'urgence, avec bon nombre de banques centrales dans la région prenant des décisions importantes, en abaissant notamment les taux d'intérêt ou en injectant à un niveau inédit des liquidités dans l'économie », indique Albert Zeufack, économiste en chef de la Banque mondiale pour l'Afrique. « Mais il faut veiller à ce que la réponse budgétaire intègre bien les interventions de protection sociale destinées en particulier aux travailleurs du secteur informel et sème les graines pour rendre nos économies plus résilientes. » Les auteurs insistent sur la nécessité d'apporter une réponse politique adaptée reflétant la structure des économies africaines (notamment la place importante du secteur informel) et les contraintes spécifiques auxquelles sont confrontés actuellement les responsables politiques, en particulier la réduction des marges de manœuvre budgétaires, les risques accrus de surendettement et le manque global de capacités opérationnelles pour répondre à la crise. « Les mesures immédiates sont importantes, mais seul un allégement de dette permettra d'injecter les ressources indispensables pour lutter contre la pandémie et préserver la stabilité macroéconomique de la région », souligne Cesar Calderon, économiste principal à la Banque mondiale et auteur principal du rapport. En raison de la pandémie de Covid-19, les conjonctures économiques nationales et régionales sont très fluctuantes et sujettes à des évolutions quotidiennes. L'analyse présentée dans le rapport se fonde sur les dernières données nationales disponibles la première semaine de mars 2020. Le Groupe de la Banque mondiale prend des mesures rapides et de grande envergure en vue d'aider les pays en développement à renforcer leur action contre la pandémie et à améliorer la veille sanitaire et les interventions de santé publique, tout en soutenant le secteur privé pour permettre aux entreprises de poursuivre leurs activités et maintenir les emplois. Il prévoit d'apporter jusqu'à 160 milliards de dollars de financements au cours des 15 prochains mois, afin d'aider les pays à protéger les populations pauvres et vulnérables, soutenir les entreprises et favoriser le redressement de l'économie